

Ces données sont publiées par station afin de fournir les données les plus granulaires disponibles pour l'analyse publique. Toutefois, pour protéger l'identité des différentes stations, nous avons systématiquement rendu anonymes les stations incluses dans l'analyse.

Nos critères d'inclusion des stations étaient tels que ces chiffres pouvaient être comparés aux résumés financiers publiés chaque année. Il existe donc des ensembles de données distincts en ce qui concerne :

- Les stations de radio commerciales, excluant les stations gérées par la chaîne CBC et les stations non commerciales;
- La télévision commerciale conventionnelle, excluant les stations gérées par la CBC et les stations non commerciales;
- Les services discrétionnaires, excluant les services sur demande.

Pour rendre les données anonymes, tous les engagements pris durant la période de cinq ans ont été inscrits sur une liste, les doublons ont été supprimés et la fonction RAND() dans Excel a été utilisée pour générer et attribuer une valeur aléatoire à chaque numéro d'engagement de la station. La liste a ensuite été triée selon le numéro généré de façon aléatoire, en ordre croissant. En s'appuyant sur ce nouveau décret, les stations se sont vues attribuer une étiquette en ordre croissant (par exemple, la station 001, 002, 003, 004). Cette étiquette a ensuite été utilisée pour remplacer le numéro d'engagement comme identifiant de la station et tous les autres renseignements permettant de déterminer les stations ont été supprimés. Cette étiquette est propre à chaque engagement dans chaque secteur mais n'est pas nécessairement unique d'un secteur à l'autre (c.-à-d. que les étiquettes d'identification anonymes utilisées dans le domaine de la radio auraient pu être réutilisées pour le domaine de la télévision conventionnelle). Cette méthode ne permet pas de déterminer les stations/services individuels ou les entreprises qui déclarent leurs données.

Pour ajouter plus de granularité aux données et permettre la meilleure comparaison possible avec les résumés financiers, en ce qui concerne les données relatives à la radio et à la télévision conventionnelle, les stations sont subdivisées en catégories fondées sur les régions. Si une région comptait moins de trois propriétaires ultimes, elle était alors regroupée dans une région plus grande afin de protéger l'anonymat des propriétaires et des stations. On n'a pas tenu compte de ces renseignements régionaux dans le cas des services discrétionnaires puisqu'ils sont nationaux de par leur nature.

Pour d'autres questions concernant la méthodologie de préparation de ces données, veuillez contacter: validation@crtc.gc.ca